

Vivre ensemble...

En prenant le pouls du Diois, auprès des maires, des entreprises et des citoyens, nous nous rasurons. Nous nous adaptons à la situation exceptionnelle, plutôt en souplesse. Les retours des contacts sont souvent optimistes. Les initiatives solidaires foisonnent. Nous pouvons remplir nos frigos et découvrons des produits locaux jusqu'à la insoupçonnés. Nous faisons des travaux jusqu'ici repoussés. Nous sommes inquiets, mais nous nous considérons privilégiés.



Cependant, surveillons-nous ! De manière anecdotique, surgissent çà et là des réflexes, des attitudes voire des actes inqualifiables. Ce repli imposé ne doit pas engendrer le rejet, encore moins la peur ou la haine. Il ne doit pas nous rendre égoïste. Préservons notre sens de l'hospitalité ! Ceux qui sont venus se confiner dans le Diois plutôt que de rester en ville, dès lors qu'ils respectent la loi et les règles de confinement, sont les bienvenus ! Quand viendra le moment de redémarrer, le temps de panser les plaies, de reconstruire notre économie, nous serons heureux de la vitalité, de la présence et du soutien de tous !

Se protéger et protéger les autres...

Le Diois, la France de manière générale, souffre d'un déficit de matériel de protection médicale. Les masques dont le port était jusqu'alors conseillé aux malades et au soignants se voit aujourd'hui recommandé à toute personne travaillant en contact avec du public. Cela ajoute aux difficultés

d'approvisionnement. La communauté des communes a comme beaucoup de collectivités commandé quelques milliers de masques de type chirurgicaux et jetables. S'ils nous sont livrés, nous les réserverons prioritairement aux soignants et professionnels des services à la personne.

Parallèlement, nous nous apprêtons à équiper systématiquement les agents territoriaux de masques lavables aux normes AFNOR et produit localement. Nous en mettrons également à disposition des commerces ouverts dans toutes les communes du Diois ; ce afin que chaque professionnel qui subvient quotidiennement aux missions et services essentiels se protège et protège ceux qu'ils côtoient.

Face à cette situation il nous faut refuser la surenchère médiatique ou financière à laquelle se livrent certains.

Alain Matheron, Président de la Communauté des Communes du Diois

Plus de 700 masques tissus commandés

La CCD travaille de manière concertée avec les pharmacies et les communes afin que l'accès aux équipements de protection, et en premier lieu aux masques, soit assuré pour l'ensemble des personnes le nécessitant, dans le respect des recommandations officielles, mais aussi des principes de priorité pour les personnes les plus exposées et d'équité. Ainsi, cette commande bénéficiera tout d'abord au personnel communal et intercommunal exposé et ensuite une partie est dédiée aux commerçants du territoire.

COVID-19 - LOI D'URGENCE

La Communauté des Communes du Diois à votre service

Accompagnement des acteurs économiques

Les agents de la CCD se mobilisent et contactent les entreprises du territoire.

> Contact 04 75 22 29 44
Une liste des contacts utiles et régulièrement mise à jour et disponible sur la page d'accueil du site www.paysdiois.fr

Continuité administrative

L'accueil, le service comptabilité et le service marchés sont assurés par mail et téléphone. L'accueil physique reste fermé.

> Contact 04 75 22 29 44 - contact@paysdiois.fr
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Accueil des enfants et le soutien aux familles

Si vous êtes confrontés à des besoins de garde, vous pouvez :

- 1 Contacter le Relais Assistants Maternels, pour voir les possibilités auprès des assistantes maternelles
- 2 Pour les familles prioritaires, recenser votre besoin sur monenfant.fr, plateforme mise en place par la CAF,
- 3 Également pour les familles prioritaires, contacter votre multi-accueil ou micro-crèche qui restent joignables.

> Contact animatrice du Ram
Christèle Arnaud-Ribes : ram@paysdiois.fr - 04 75 21 15 23

Collecte des ordures ménagères

Les agents assurent le ramassage des ordures ménagères.

Pourquoi les aires de tri (déchetteries) ne restent ouvertes qu'aux professionnels ?

- Aller à la déchetterie ne fait pas partie des déplacements autorisés.
- De nombreuses filières d'évacuation/traitement sont à l'arrêt et les capacités de stockage sur nos sites sont limitées.

Malgré nos consignes, trop de particuliers se sont rendus à l'aire de tri de Luc-en-Diois les semaines passées. Certains sont même venus à plusieurs reprises malgré l'information donnée par le gardien. Ce dernier a été vivement interpellé. Cela n'est pas acceptable. La gendarmerie renforcera les contrôles lors des prochaines ouvertures.

> Contact 04 75 22 29 44 - dechets@paysdiois.fr
Pour toute question sur le fonctionnement du service et en cas de problèmes (saturation d'un point propre, incivilités,...)

Participer au diagnostic du PLUI



La carte est consultable sur www.paysdiois.fr rubrique actualités : un tutoriel téléchargeable et une vidéo sont disponibles pour vous accompagner dans la démarche.